



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SIFFRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie FABIÉ, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nathalie FABIÉ, Dominique AGUERA, Sylvie THOLANCE, Dominique VINCENT, Guy BRIEUX, Brigitte BLOTTIAU, Corinne OWIECZKA, David BATIFOL, Vincent SOULIER-REYNAUD, Adeline DEBAILLEUX, Nathalie RAYSSIGUIER, Fanny JORDA-INIGUEZ

ABSENTS EXCUSÉS : Béatrice ANDURAND, Vincent BONTÉ, André SAUTON

PROCURATIONS : Béatrice ANDURAND donne procuration à Nathalie FABIÉ
Vincent BONTÉ donne procuration à Dominique AGUERA
André SAUTON donne procuration à Nathalie RAYSSIGUIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Nathalie RAYSSIGUIER en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibérations

| | | |
|-----------|--|----------------|
| 01 | Désignation des délégués communaux au Territoire d'Energie Gard- SMEG | 2026-20 |
|-----------|--|----------------|

La commune est membre de Territoire d'Energie Gard- SMEG, le Syndicat mixte d'électricité. Il convient d'y désigner **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants**.

Titulaires : Nathalie FABIÉ et Dominique VINCENT

Suppléants : Béatrice ANDURAND et Vincent SOULIER-REYNAUD

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| | | |
|-----------|---|----------------|
| 02 | Création de la commission d'appel d'offres | 2026-21 |
|-----------|---|----------------|

La commission d'appel d'offres est créée afin de choisir les titulaires des marchés publics qui sont passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens mis à jour chaque année.

Il est proposé au conseil municipal de créer la commission d'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| | | |
|-----------|---|----------------|
| 03 | Élection des membres de la commission d'appel d'offres | 2026-22 |
|-----------|---|----------------|

La commission d'appel d'offres est composée du maire, qui la préside, ainsi que de **3 membres titulaires et de 3 membres suppléants**.

Titulaires : David BATIFOL- Vincent SOULIER-REYNAUD- Nathalie RAYSSIGUIER
Suppléants : Dominique AGUERA- Adeline DEBAILLEUX- André SAUTON

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| | | |
|-----------|---|----------------|
| 04 | Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs | 2026-23 |
|-----------|---|----------------|

L'article 1650 du Code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Titulaires :

AGUERA Dominique
BLANC Robert
BLOTTIAU Brigitte
BONZI Sébastien
BRIEUX Guy
BROCHE Jacqueline
DEBAILLEUX Adeline
JUVIN Denis
MONIER Jean-François
RAYSSIGUIER Nathalie
REYNAUD Luc
VINCENT Jacky

Suppléants :

BRÉBION Sophie
CARILLO Joseph
CERVEAU Benoît
CHAPEL Gérard
COLOMBIER Jean-Bernard
DEHON Pierre
FABIÉ Jean-Claude
HAMMET Chantal
LAW Olivier
MACIEJEWSKI Julien
MALTERRE Éric
SAUTON André

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| | | |
|-----------|---|----------------|
| 05 | Élection des membres du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale | 2026-24 |
|-----------|---|----------------|

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le maire. Son conseil d'administration est composé de membres élus parmi les conseillers municipaux ainsi que des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou développement social menées dans la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre d'administrateurs élus à cinq, et élit les personnes suivantes :

Corinne OWIECZKA- David BATIFOL- Brigitte BLOTTIAU- Béatrice ANDURAND- Fanny JORDA-INIGUEZ